

## **AVIS PUBLIC**

Est, par les présentes, donné par la soussignée Caroline Provost secrétaire-trésorière adjointe, de ladite municipalité, que les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire qui sera tenue mardi, le 10 septembre 2019 à 19 :30 heure, au 1700, rue Principale, Saint-Michel, statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Nature et effets de la demande :**

Autoriser la demande # 2019-08-0036 pour délivrer le permis de lotissement (# 2019-08-0012) afin de permettre de subdiviser le lot numéro 3 991 483 du cadastre du Québec en deux lots distincts dont :

- l'un des nouveaux lots, soit le lot projeté numéro 6 174 266 (résidence située au 1715-1717, rue Principale), aura une superficie de 702,5 mètres carrés, alors qu'en vertu de l'article 17 du règlement numéro 186 sur le lotissement, la superficie minimale doit être de 1 400 mètres carrés;
- l'autre nouveau lot, soit le lot projeté numéro 6 174 267 (terrain vacant), aura :
  - une superficie minimale du terrain de 653,1 mètres carrés, alors qu'en vertu de l'article 17 du règlement numéro 186 sur le lotissement, la superficie doit être de 1 400 mètres carrés;
  - la façade à la rue Martin sera de 22,42 mètres alors qu'en vertu du règlement numéro 186 sur le lotissement, la façade doit avoir au moins 22 5 mètres;
  - la profondeur du terrain sera de 28,92 mètres, alors qu'en vertu du règlement numéro 186 sur le lotissement, la profondeur doit avoir au moins 30 mètres;

Advenant l'acceptation de la présente dérogation mineure, le garage détaché sur le lot projeté numéro 6 174 267 sera démoli.

Cette demande est localisée 1715-1717, rue Principale, Saint-Michel (lot 3 991 483 du cadastre du Québec), dans la zone CR-8.

Toutes personnes ou organismes intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation.

Fait et donné à St-Michel, ce 21<sup>e</sup> jour du mois d'août 2019.

Signé: (s) Caroline Provost  
Secrétaire-trésorière adjointe

(Cet avis est publié au moins 15 jours avant la tenue de la session)